

Image not found or type unknown



ASSURANCE BRIS DE GLACE ET CHANGEMENT ASSUREUR

Par **petmaicos**, le **18/11/2015** à **21:07**

Bonjour,

J'ai déclaré en juin 2015 un impact sur mon pare brise à mon assurance.

Je n'ai pas fait réparer ou plutôt changer mon pare brise.

Depuis c'est maintenant une fissure de trente centimètres qui m'empêche de valider le contrôle technique.

Voilà mon problème est que j'ai changé d'assurance en septembre avec cette fois une franchise que je n'avais pas avec mon assurance précédente.

Est-ce que je peux encore faire intervenir mon ancienne assurance étant donné que je lui avais déclaré ce sinistre sans le faire réparer.

Merci de votre réponse,